



Relevé de décisions – réunion n°12

12/03/25

Présents : Vincent LBe, Romain M, Matthieu M, Thibaud C, Madjid H (invité), Steven G (invité), Sophie C, Céline B, Xavier B, Erwan M, Vincent LBI

Excusés : Jean Yves LB, Valérie LB, Mikaël R, Pierrick G

La séance est ouverte à 19h15.

Décision n° 2024-69 :

Le Président informe de l'invitation de Madjid H et Steven G aux réunions du conseil d'administration jusqu'à la fin de la saison, compte tenu de leur investissement dans le club et de leurs responsabilités respectives.

Décision n° 2024-70 :

Pauline LM rejoint la « cellule communication » en qualité de photographe. Son travail et sa présence ces dernières semaines ont très appréciés des joueurs et dirigeants. Elle a proposé d'aider à administrer le réseau Instagram du club sous la responsabilité d'Anne-Laure, ce qui est accepté.

Décision n° 2024-71 :

L'organisation du repas du club le 5 avril est abordée. La salle et le traiteur sont réservés. La communication a débuté par voie d'affichage et via les réseaux sociaux. Des bénévoles référents sont désigné par poste de travail, sur la base du volontariat. A chacun de constituer son « équipe ». La récupération des lots doit être terminé au 26 mars. Les tarifs des consommations sont globalement inchangés par rapport à l'année dernière.

Décision n° 2024-72 :

Un retour est fait suite à l'assemblée générale extraordinaire du 11 février dernier, qui a permis le vote des nouveaux statuts de l'association et un échange au sujet de l'avenir du club. Il est rappelé que les présents se sont prononcés à la majorité pour l'étude d'un rapprochement éventuel avec un (plutôt) ou (éventuellement) des club(s) voisin(s). Le débat à ce sujet est donc officiellement ouvert, ce qui devrait permettre d'éviter certaines rumeurs. À noter que les réactions des présidents des clubs de Ploeren et Arradon ont été immédiates.

Décision n° 2024-73 :

Les administrateurs sont invités à reprendre régulièrement les délibérations passées afin de mettre en œuvre les décisions qui ont été prises et ne rien oublier.



Décision n° 2024-74 :

Le projet de bourse d'emploi à destination des partenaires est abandonné. En effet, une bourse d'emploi à destination des entreprises badennoises vient d'être créée par la municipalité.

Décision n° 2024-75 :

Les volets roulant mécaniques du club house seront remplacés prochainement, au profit de volets électriques. Une remarque est portée sur la nécessité d'un mécanisme débrayable en cas de panne d'électricité.

Décision n° 2024-76 :

Un panneau d'affichage des scores vient d'être installé par les services techniques. Il est demandé de s'en servir au maximum. Il sera proposé aux enfants de l'école de foot d'inscrire le score après chaque but. Une boisson et une confiserie seront offertes à l'issue du match à celui ou celle aura pris cette responsabilité. En cas d'absence des enfants, les remplaçant de l'ASC Baden sont invités à le faire.

Décision n° 2024-77 :

Un débriefing du stage des vacances de février est réalisé par Thibaud C, qui est à nouveau félicité et remercié pour son organisation et animation. Thibaud tient à remercier, de son côté, Matthieu M pour sa participation.

Vingt enfants ont été présents pour 40 inscriptions, avec 2 extérieurs à la commune. Les enfants et leurs parents ont témoigné leur satisfaction.

Il est signalé, et déploré, un « raté » dans la communication : les responsables et encadrants de l'école de foot ont été insuffisamment impliqués. Ceci s'explique par le délai de préparation extrêmement court (3 semaines) compte tenu du fait que l'objectif initial était de proposer ce stage pendant les vacances d'avril, mais qu'il a dû être finalement avancé pour raison professionnelle.

Il s'agit donc d'une franche réussite pour une première expérience qui incite à sa répétition. Le principal point négatif est constitué par les inscriptions pour une très courte durée (une seule inscription pour 4 jours), ce qui limite la progression technique et tactique sur la semaine. Il faudra probablement à terme privilégier les inscriptions pour plusieurs jours.

Le tarif pourra aussi être revu en proposant une dégressivité. Enfin, il est rappelé que nous restons tributaires des conditions météorologiques et de l'état des terrains, et que si un repli en salle était bien prévu, l'organisation logistique (notamment les transports) aurait été nettement compliquée.

Décision n° 2024-78 :

Il est signalé la participation récente d'un ancien joueur du club à un match avec l'équipe des vétérans, pour un « dépannage », en dehors de la validation du Président. Il est rappelé que tout joueur doit se conformer aux règles et être impérativement licencié pour pratiquer, pour des raisons évidentes de responsabilité.

Décision n° 2024-79 :

Le Président informe de la signature de nouveau de contrat de partenariat avec Arbor Minéral (qui devient un partenaire majeur) et Celly Fitness (fit foot). La plupart des entreprises ont renouvelé leur contrat et ainsi fait part de leur confiance et de leur soutien dans le projet du club. Le montant des

ASC Baden

Stade Municipal Francis Mahevo – 26, rue Izenah – Toulbroch – 56870 Baden

Tel : 02 97 57 21 77 / Mail : contact@asc-baden.fr



recettes devrait dépasser celui de la saison dernière.

Décision n° 2024-80 :

Il a été décidé de promouvoir systématiquement 2 partenaires du club sur les affiches de matches seniors à domicile, avec rotation régulière. Les joueurs seront désormais sollicités pour distribuer les affiches dans les commerces en début de semaine. À noter que la municipalité permet la production de photocopies couleur au format A3 à un tarif intéressant.

Décision n° 2024-81 :

Une bibliothèque est créée et se trouve dans le bureau du club house. Des livres seront achetés de temps en temps, sélectionnés en fonction de leur intérêt pour les éducateurs et les enfants. L'usage doit être libre et raisonné. Il suffit d'emprunter un ouvrage auprès d'un membre du Bureau et de le rapporter dans les meilleurs délais.

Décision n° 2024-82 :

Le Conseil est invité à se prononcer sur la pertinence d'organiser des séances de futsal au Breizh Soccer en cas de nécessité de repli pour cause d'intempéries et d'impraticabilité des terrains. Les administrateurs s'opposent à cette proposition, principalement pour des raisons de couverture assurancielle et de gestion des transports.

À noter que la municipalité a été relancée pour que le club puisse bénéficier de créneaux en salle supplémentaires, sans succès.

Décision n° 2024-83 :

La convention qui régit le fonctionnement du Groupement Jeunes arrive à échéance en fin de saison. Le Conseil est donc invité à se prononcer sur la reconduction ou non de cette convention. Après échanges, il est décidé de la reconduire pour 3 ans.

Décision n° 2024-84 :

Comme évoqué, il est prévu de faire évoluer l'encadrement du groupe senior à l'intersaison. Le départ de Charlie H a été acté avec les joueurs. Le processus de recrutement d'un entraîneur principal (+/- adjoint(s)) a débuté. Le renforcement de l'effectif en nombre et en qualité est également une volonté.

Décision n° 2024-85 :

L'assemblée générale du club aura vraisemblablement lieu début juin. Le renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration sera proposé, conformément aux nouveaux statuts de l'association. Ainsi qu'il s'y était engagé, le Président redit sa volonté de terminer son mandat avec une 3^{ème} saison, avec quelques réserves cependant. Le Bureau pourrait être étoffé. Néanmoins, une succession au profit d'un autre membre du club est tout à fait envisageable et il appartient alors à un(e) ou des éventuel(le)s candidat(e)s de se manifester dès que possible.



Décision n° 2024-86 :

Le Président fait part de son intention de rencontrer prochainement les équipes municipales de Baden et Larmor-Baden afin de discuter des perspectives d'avenir respectives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

La Secrétaire

Céline Barège

Le Président

Xavier Barège